



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 12 avril 2016**

15/16

*Date d'affichage : 15/04/2016*

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 21

Votants : 25

L'An Deux Mille seize, le 12 avril 2016

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**  
légalement convoqué le 6 avril 2016

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,  
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de  
la Communauté de Communes des Portes de Sologne

**PRESENTS :**

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysaeth CATOIRE, M. Michel TATIN

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Vincent CALVO, M. Christophe BONNET,  
Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique THENAULT, Mme  
Nicole BOILEAU

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie  
CHARRON, M. Bernard GILBERT

Ménéstreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, Mme Marie-Annick VATZ

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, Mme Marie-Laure LABBE

**POUVOIRS :** Mme Véronique DALLEAU à M. Vincent CALVO, Mme Stéphanie HARS à Mme  
Stéphanie AUGENDRE MENARD, Mme Claire MINIÈRE à Mme Anne GABORIT, M. Bertrand  
DAUDIN à M. Eric LEMBO

**Absents excusés :** Mr Dominique DESSAGNES, Mme Manuela CHARTIER

**Secrétaire de séance :** Mme Constance de PÉLICHY

**Objet : Adoption du projet de Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST)**

Le Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST) comporte l'engagement financier de la Région  
Centre-Val de Loire pour les 5 années à venir sur le territoire du Pays Sologne Val Sud.

Il sera cosigné par la Région Centre-Val de Loire, le Pays Sologne Val Sud, la commune de la Ferté St-  
Aubin, la Communauté de Communes du Sullias, la Communauté de Communes Val Sol, la  
Communauté de Communes des Portes de Sologne et la Communauté de Communes du Val d'Ardoux.

Le Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST) répond aux priorités partagées dans le  
SRADDT (Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire), puis  
décline les priorités partagées définies dans le projet « Ambitions 2020 » pour le bassin de vie de Gien  
et le projet « Ambitions 2020 » pour le bassin de vie d'Orléans.

Il est composé de fiches actions qui relèvent, soit d'une action récurrente, soit d'une action originale.  
Dans le cas d'une action récurrente, les modalités d'intervention régionale sont celles définies dans les  
cadres de référence proposés par la Région.

Une enveloppe globale de 5 852 500 € est allouée par la Région Centre-Val de Loire pour le territoire  
du Pays Sologne Val Sud dont :

- 4 113 000 € pour le CRST

- 457 000 € pour le dispositif « ID en Campagne »

Ces deux enveloppes constituent la « dotation de base » du territoire (4 570 000 €).

Les enveloppes additionnelles suivantes seront portées au CRST :

- **Logement cœur de village : 535 000 €**
- **Espaces publics cœur de village : 298 500 €**
- **Pôle d'animation (La Ferté St-Aubin) : 449 000 €**

Le projet de CRST du Pays Sologne Val Sud a été déposé en décembre 2015 auprès des services du Conseil Régional.

Ce projet de CRST a été examiné par les différents services du Conseil Régional. Faisant suite au rendez-vous de négociation du vendredi 18 mars 2016 entre les élus régionaux et les élus locaux, les masses financières ont été ajustées.

Vu le cadre d'intervention des Contrats Régionaux Solidarité Territoriale adopté en séance plénière du Conseil Régional le 25 octobre 2012,

Vu l'adoption d'« Ambitions 2020 sur le Bassin de Gien » en Commission permanente régionale en juillet 2013,

Vu l'adoption d'« Ambitions 2020 sur le Bassin de vie d'Orléans » en Commission permanente régionale le 26 septembre 2014,

***Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :***

**APPROUVE** le projet de Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST) pour un montant de 4 570 000 € sur 5 ans, dont le dispositif « Idée en campagne » (457 000€), complétés des enveloppes additionnelles « logement » (535 000 €), « espaces publics » (298 500 €) et « pôle de centralité » (449 000 €), tels que présentés dans le tableau annexé à la présente délibération,

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer ce Contrat Régional de Solidarité Territoriale afin d'engager l'instruction des dossiers dans les meilleurs délais.

Certifié exécutoire  
Compte tenu de la transmission  
en Préfecture le Mars 2016

Le Président,  
Jean-Paul ROCHE

